

## AVIS CESEC N°2019-33<sup>1</sup>

*Relatif au*

### ***Rapport d'activité 2018***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 13 juin par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le rapport d'activité 2018* ;

**Après avoir entendu**, Monsieur le Président du conseil exécutif, accompagné de Monsieur le Directeur Général des Services et de Madame l'Inspectrice Générale des Services ;

**Sur rapport de** Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI, pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 25 juin 2019 à Ajaccio,  
Prononce l'avis suivant**

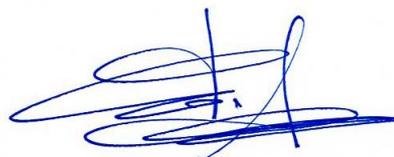
Le rapport d'activité, mis en perspective avec le Compte Administratif 2018, donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2018.

**Le CESEC tient à souligner** le travail accompli pour assurer et garantir le bon fonctionnement de la CdC, ainsi que la continuité du service public.

**Le CESEC attire l'attention** sur le temps de travail pour lequel des questions se posent, notamment au regard du projet de réforme de la fonction publique, avec des dispositions spécifiques pour les collectivités locales.

**Le CESEC de Corse prend acte du rapport d'activité 2018 de la Collectivité de Corse, premier rapport d'activité de la nouvelle institution, née au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud et du Conseil Départemental de la Haute-Corse.**

**Le Président du CESEC,**



**Paul SCAGLIA**

---

<sup>1</sup>A l'unanimité